

DU Médiation en santé

<http://www-smbh.univ-paris13.fr/du-diu.html>

PUBLIC VISE et PREREQUIS :

- Intervenants associatifs
- Personnels cadres et administratifs des secteurs socio-sanitaires
- Autres sur dossier

Les candidats ayant une expérience professionnelle dans le domaine de la médiation devront posséder des connaissances sur les dispositifs de soins et de santé mentale.

Le comité pédagogique statue chaque année sur les cas particuliers de dispense ou d'équivalence.

CONDITION D'ACCES :

- Sur dossier

OBJECTIFS :

Permettre aux médiateurs en santé de jouer efficacement leur rôle d'interface en leur proposant une formation en matière de pathologies chroniques, de santé publique, d'organisation du système sanitaire, social et médico-social, d'anthropologie sociale et culturelle, de droit.

Cette formation théorique sera complétée par une formation pratique (rencontres d'acteurs de terrain, débats, stages) sur le processus de médiation, la communication et la valorisation de l'activité. Une place importante est réservée à l'apprentissage interactif (ateliers).

PRINCIPAUX DEBOUCHES :

Médiateurs en santé associatifs ou institutionnels.

CONTENUS :

Programme

- 6 semaines de cours à temps plein réparties sur l'année (week-end non compris) + 2 semaines de stage (week-end non compris)
- Modules obligatoires : 172 heures
- Module optionnel : 16 heures
- Alternance de cours magistraux et ateliers (méthodes pédagogiques expositives et expérientielles)

MODULE 1 : Connaissances médicales (35h)

UE 1.1 – Connaissances médicales de base

- Connaissance du corps et de l'anatomie
- Notion de transition épidémiologique
- Principales pathologies chroniques (VIH, hépatites, tuberculose, affections respiratoires chroniques, diabète, hypertension, cancers, drépanocytose...)
- Principales pathologies aiguës (paludisme, infections communautaires, maladies cardio-vasculaires)
- Santé mentale (souffrance psychique-souffrance sociale, mise en échec, trauma, psychoses, démences)
- Principaux handicaps et leur définition

UE 1.2 – Focus sur la santé sexuelle et reproductive

- Santé maternelle et infantile, périnatalité
- Les problématiques de santé sexuelle spécifiques : migrants ; usagers de drogues par voie intraveineuse - UDI ; transsexuels ; homosexuels masculins ; détenus ; femmes
- Infections sexuellement transmissibles (IST)
- VIH : information et prévention combinée, préservatifs, dépistages, traitements. La Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP), Traitement comme prévention (TASP), Test rapide d'orientation diagnostique (TROD)...

MODULE 2 : Introduction à la santé publique (15 h.)

UE 2.1 – Le périmètre de la santé publique

- Aspects curatifs
- Aspects préventifs
- Aspects éducatifs

UE 2.2 – Les déterminants de santé

- Les politiques de santé publique
- Comprendre le fonctionnement des déterminants de santé et les spécificités liées aux migrations
- Les différentes formes de vulnérabilité et leurs impacts

UE 2.3 – La participation des usagers

- Santé communautaire ; éducation à la santé ; éducation thérapeutique
- Ateliers-débats-mises en situation (séminaires, échanges)

MODULE 3 : Médiation sanitaire (18h)

UE 3.1 – Les pratiques de médiation

- La médiation sociale, culturelle, sanitaire
- Les spécificités de la médiation sanitaire (contours et limites)
- Aspects éthiques et déontologiques de la médiation (charte de la médiation)

UE 3.2 – Les principes de l'accompagnement et l'éventail des modes d'intervention

- Counseling
- Interface avec les équipes
- Confection de repas
- Consultations multi-thérapeutiques

UE 3.3 – Approche psycho dynamique de la médiation

- Décentrage ; transfert ; contre-transfert
- Comprendre les obstacles à la médiation
- Le conflit
- La prise de distance avec sa propre expérience

UE 3.4 – Médiation et interprétariat

UE 3.5 Ateliers-débats-mises en situation

Présentations des différents aspects de la médiation

MODULE 4 : Le système sanitaire et social en France (16h)

UE 4.1 – Les institutions

- Le niveau central : Ministère de la santé et ses services ; Direction Générale de la Santé (DGS) – Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) – Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) - Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) – Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) – Haute Autorité de Santé (HAS), Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des établissements Sociaux et Médico-sociaux (ANESM)
- Le niveau décentralisé (régional : les Agences Régionales de Santé (ARS) ; départemental : Les compétences / Personnes âgées (Aide Personnalisée d'Autonomie-APA) ; handicap (Maison Départementale du Handicap (MDPH) ; Enfance (Protection Maternelle et Infantile-PMI) ; Lutte contre exclusion (Revenu de Solidarité Active-RSA) ; Aide Sociale à l'Enfance (ASE))
- La sécurité sociale : les différentes branches et les dispositifs d'aide sociale (chômage, famille, vieillesse, handicap, logement) et d'accès aux soins (Protection Universelle Maladie - PUMA, Aide Médicale d'Etat - AME, Permanence d'Accès aux Soins de Santé - PASS...)
- Les agences et les instituts (Institut National de Veille Sanitaire-INSVS ; Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé-ANSM ; Institut National de Prévention et D'éducation pour la Santé - INPES ; Institut National du Cancer - INCa ; Agence Nationale de Recherche contre le Sida - ANRS...)
- Les structures ressources : Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS, Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé-IREPS

UE 4.2 – La prise en charge sanitaire, sociale et médico-sociale

- La prise en charge sanitaire : médecine libérale; Les hôpitaux publics et cliniques (Maternité-Chirurgie-Obstétrique -MCO, Urgences, moyen séjour, long séjour); les alternatives à l'hospitalisation (chirurgie ambulatoire, télé médecine, Hospitalisation à Domicile - HAD, Services de Soins Infirmiers à Domicile - SSIAD).
- La prise en charge sociale et médico-sociale : handicap (Etablissement et Service d'Aide par le Travail - ESAT ; Maison d'Accueil Spécialisé - MAS ; Les Foyers d'Accueil Médicalisés - FAM...) ; Pers âgées (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes - Ehpad...) ; Addictions (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie - CSAPA, Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques chez les Usagers de Drogues - CAARUD...) ; Prison (Unité de Consultation et de Soins Ambulatoires -UCSA ; Service Médico-Psychologique Régional - SMPR) ; VIH (**Centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les VIH, les hépatites virales et les infections sexuellement transmissibles –CEGIDD**)
- Les réseaux et coordinations (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie - MAIA ; Centre Local d'Information et de Coordination- CLIC ; **Comité de Coordination Régionale de la lutte contre le VIH - COREVIH**, réseaux diabète, soins palliatifs, ateliers santé-ville...).

MODULE 5 : Rendre compte de son activité (8h)

UE 5.1 – Usage du tableau de bord

UE 5.2 – Maîtrise des outils de communication numérique

UE 5.3 – Evaluation de son activité : les indicateurs objectifs de l'activité

La rédaction d'un rapport d'activité, les fiches indicateurs d'activité, l'analyse de sa pratique

MODULE 6 : Approches socio-culturelles de la santé et de la maladie (8h)

UE 6.1 – Socio-anthropologie de la santé et de la maladie

Concepts de base : cultures, représentations sociales ; profane/professionnel ; double causalité ; ordre négocié

UE 6.2 – Ethnomédecine

Travail en atelier sur des situations courantes

UE 6.3 – Mécanismes de renoncement aux soins

Le renoncement aux soins

UE 6.4 – Etudes de cas : migrants, UDI, homosexuels masculins

Etudes de cas sur la base de retours d'expériences de professionnels de terrain – débats, discussions

MODULE 7 : Droit et médiation (8h)

UE 7.1 – Droits des malades/droit des usagers

- L'émergence de l'utilisateur comme acteur à part entière
- La démocratie sanitaire
- Le rôle des associations d'utilisateurs
- La figure du patient auto-promoteur de sa santé

UE 7.2 - Déontologie médicale, éthique

UE 7.3 - Droit de la santé des usagers et évolution du cadre légal et réglementaire des droits sociaux

UE 7.4 - Méthodologie juridique, communication orale et écrite

UE 7.5 – Le refus de soins

Le refus de soins (Loi du 4 mars 2002)

MODULE 8 : Le médicament (8h)

UE 8.1 – Médicaments : objets chimiques

- Principes thérapeutiques : prévention, soins
- Posologie et modalités de prise
- Effets indésirables, les interactions
- Les essais cliniques
- Les circuits des médicaments

UE 8.2 – Médicaments : objets sociaux

- Les représentations du médicament
- L'effet placebo

MODULE 9 : Méthodologie de communication avec les usagers et valorisation des acquis (24h)

UE 9.1 – techniques et outils de communication individuels et collectifs

- Les groupes de parole
- Les jeux de rôle
- Cours et atelier

UE 9.2 – Valorisation des acquis

Valorisation des acquis des usagers

MODULE 10 : La médiation en pratique (32h)

UE 10.1 – Situations cliniques

Situations cliniques qui abordent les différents aspects de la médiation : études de cas, jeux de rôle, témoignages de médiateurs, d'usagers, de soignants

UE 10.2 – Dynamique partenariale : utilisation d'un réseau de partenaires

MODULE Optionnel : Méthodologie de projet (16h)

UE 11.1 – Montage d'un projet

- Le cadre logique, le budget
- Recherche de financement (appel d'offre...)
- Suivi et évaluation

UE 11.2 – Rapport d'activité

Mémoire ou rapport de stage :

Rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire sur un sujet défini avec le comité pédagogique au début de la 3^{ème} semaine de cours avec soutenance orale

But du mémoire :

- Questionner, traiter, analyser des données scientifiques et/ou professionnelles
- Interpréter et utiliser les données contenues dans des publications nationales et internationales
- Conduire une démarche méthodique d'investigation
- Validation des acquis

Rapport de stage :

Cet écrit s'appuiera sur un stage de deux semaines dans une ou deux structures.

Ce stage est placé sous la responsabilité d'un directeur de stage.

DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION :

Organisation :

Début des cours : Janvier 2019

Fin des cours : Juin 2019

Enseignement: 188 heures

Modules obligatoires : 172 heures

Modules optionnel : 16 heures

Stage obligatoire : 70 heures

Rédaction d'un rapport de stage ou d'un mémoire avec soutenance orale

Les cours sont répartis sur 6 semaines à plein temps (week-end non compris) – alternance de cours magistraux et d’ateliers (méthodes pédagogiques expositives et expérientielles)

Dates des cours :

- Semaine du 14 janvier 2019
- Semaine du 11 février 2019
- Semaine du 11 mars 2019
- Semaine du 8 avril 2019
- Semaine du 13 mai 2019
- Semaine du 17 juin 2019

QUALITE DES FORMATEURS :

Responsables de l’enseignement :

Professeur Olivier BOUCHAUD – PU-PH - Université Paris 13

Comité pédagogique :

Docteur Nicolas VIGNIER, Médecin, Hôpital de Melun et UP 13

Madame Cécile COLLADANT, Coordinatrice, Hôpital Saint Louis / COREVIH-IDF-EST

Professeur Rémi GAGNAYRE, Professeur de santé publique, Université Paris 13

Professeur Pierre LOMBRAIL, PU-PH, Université Paris 13

Docteur Johann CAILHOL, Médecin, Université Paris 13

Monsieur Romain MBIRIBINDI, Médiateur, Association Afrique Avenir France

MOYEN ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Moyens pédagogiques : Une bibliothèque universitaire ainsi que des outils mis en œuvre sont à l’initiative des formateurs (supports, bibliographies, outils multimédias)

Moyens techniques : Salles de cours situés sur le campus de notre université, *elles sont équipées d’ordinateurs et de vidéoprojecteurs.*

Encadrement : Responsables de l’enseignement : Pr Olivier BOUCHAUD –PU-PH - Paris 13

VALIDATION :

- présences obligatoires aux enseignements (les absences excédant 1/3 du nombre de journées d’enseignement, soit 5 jours, seront considérées comme éliminatoires, après avis du comité pédagogique) : 40 % de la note d’évaluation (8 points)
- stage : 20% de la note (4 points)
- rapport de stage/mémoire (4 points) et présentation orale (4 points) : 40% de la note (8 points)
- le diplôme sera considéré comme acquis si le candidat a une note moyenne de 10/20
- session de rattrapage sous forme d’un oral en cas de note comprise entre 7 et 10.

COUT DE LA FORMATION :

Les frais de formation pour 2018/2019, sont de :

Formation initiale : 600 euros

Formation continue : 2000 euros

+ Les droits d'usagers s'élevant à 243 euros (tarif définitif en juillet 2018)

Vous êtes étudiant en formation initiale (FI):

- si vous êtes en cours d'étude sous le statut étudiant ou interne

Vous êtes étudiant en formation continue (FC):

- si vous êtes en activité professionnelle
- si vous êtes en cours d'étude sous le statut étudiant ou interne

CANDIDATURES 2018/2019

en ligne : <http://www-smbh.univ-paris13.fr/du-diu.html>

Candidatez sur le site, validez vos informations, imprimez votre dossier et renvoyez-le accompagné des pièces demandées. (Le logiciel de candidature n'est pas forcément compatible avec les téléphones mobiles et les tablettes).

- Date limite d'envoi du dossier de candidature : le 16/11/2018 inclus

Après acceptation de votre candidature, l'inscription définitive se fera en cliquant sur le lien qui vous sera communiqué par mail.

Un contrat de formation professionnelle sera établi dès votre inscription administrative.

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat formation continue : (renseignements sur la candidature, les procédures d'inscription, les financements, les contrats et conventions de formation)

U.F.R. Santé, Médecine, Biologie Humaine

Bureau 249 (2ème étage - bât. SMBH) –

74 rue Marcel CACHIN – 93017 Bobigny cedex

Sophie SOLVES - tel : 01 48 38 89 93

Courriel : formation-sante@univ-paris13.fr

Secrétariat pédagogique : (renseignements sur les programmes, les plannings des cours, les examens, les modalités de validation, les diplômes...)

U.F.R. Santé, Médecine, Biologie Humaine

Bureau 242 (2ème étage - bât. SMBH)

74 rue Marcel CACHIN – 93017 Bobigny cedex

Afida CHARRIER - Tél. : 01 48 38 85 04

Courriel : sec2-sante@univ-paris13.fr